



2 MORTS ET AU MOINS 2 BLESSÉS GRAVES LIÉS À L'EXTENSION DE L'USINE ST CROLLES

Mardi 11 avril aux alentours de 10h, un ouvrier de 29 ans est mort à la suite d'un accident du travail devant l'usine STMicroelectronics à Crolles (38). Employé par une entreprise sous-traitante de RTE, ce jeune ouvrier travaillait au débroussaillage de la voie d'accès de la nouvelle ligne d'alimentation électrique au sud-est de l'usine. Une lame de débroussailleuse se serait brisée avant de heurter la jambe de la victime, provoquant une importante hémorragie. Malgré l'intervention des secours, il est décédé durant son transport au CHU.

Vendredi 14 avril peu après 13h, un grave accident routier s'est produit sur l'autoroute A48 dans le sens Grenoble-Lyon. Une fourgonnette a heurté l'arrière d'un camion (heureusement vide) de signalisation autoroutière. À bord de la fourgonnette, deux salariés de l'entreprise SOTIS qui rentraient du chantier de construction de ST Crolles. Le conducteur, âgé d'une quarantaine d'années, est décédé sur place. Le passager, gravement blessé, a été transporté à l'hôpital.

Mardi 25 avril, sur le chantier Gateway 5, une chute de 7m d'un échafaudage est survenue, un ouvrier est blessé, le SAMU est intervenu et nous ne connaissons pas à l'heure actuelle son état de santé et la gravité de ses blessures.

Mardi 12 juillet 2022, Macron venait visiter le chantier titanesque de ST Crolles et offrir plusieurs milliards à l'industrie des semi-conducteurs. La veille, sur ce même chantier, un ouvrier chutait et était gravement blessé. Évidemment pas un mot de sa part, pas un mot de la direction de ST, et pas un mot dans la presse...

Depuis le début des chantiers d'agrandissement de l'usine, ce sont 1500 ouvriers supplémentaires qui œuvrent parfois jours et nuits à faire sortir de terre ces milliers de mètres carrés de futures salles blanches. 1500 ouvriers affairés à respecter de frénétiques cadences et délais de livraison. 1500 ouvriers qui travaillent littéralement les uns sur les autres dans une intense coactivité.

Plus que des milliards d'euros d'argent public, l'agrandissement de l'usine a donc aujourd'hui coûté la vie à deux ouvriers, et en a gravement blessé au moins deux autres.

Pourtant la direction de STMicroelectronics refuse toujours que les syndicats du site aient le moindre droit de regard sur ce qui se passe du côté du chantier. Prétendant qu'il s'agit d'un chantier clos et indépendant de la production alors que les élus CGT ont pu constater sur place que le chantier n'est absolument pas clos, et que des salariés ST y travaillent régulièrement. La direction s'assure de cette façon qu'aucune information ne filtre. « Silence, des ouvriers meurent » comme dit Matthieu Lépine qui recense les accidents du travail mortels...

De manière générale, les représentants du personnel sont entravés dans leurs missions pour obtenir des informations sur les accidents de travail concernant les sous-traitants du chantier comme de la production. Les demandes de CSE ou CSSCT extraordinaire sont refusées ou reportées aux calendes grecques. Les passages au service médical du site ne sont pas enregistrés dans un registre, et il est ensuite très compliqué voire impossible, d'avoir des informations par le service médical ou le service ESH, tous deux dépendant hiérarchiquement de la direction de ST.

Des questions il y en aurait à poser...

Si des moyens sont effectivement mis sur le chantier pour assurer la coordination des tâches et la sécurité des opérations, n'atteignons-nous pas en réalité une limite matérielle ?

Les quelques dizaines de coordinateurs sécurité sont-ils suffisants pour gérer les innombrables activités simultanées ?

Face à un tel niveau de cadence dans la construction, quelles mesures de sécurité peuvent encore raisonnablement empêcher la survenue d'un drame ?

La sous-traitance pour se défaire de sa responsabilité.

Sur tous les accidents cités précédemment, un point commun : cela concerne des salarié-e-s d'entreprises sous-traitantes.

Ces constatations sont conformes aux observations de la DARES concluant que pour des activités équivalentes, les risques d'accidents du travail sont plus élevés chez les sous-traitants.

A la source de cette aggravation des dangers, la sous-traitance permet, à travers une multitude d'employeurs, de diluer la responsabilité des entreprises donneuses d'ordre concernant les accidents du travail, tout en contraignant les sous-traitants à respecter des délais qui seraient intenable dans des conditions de sécurité optimales.

Nous avons pu constater dans notre activité syndicale qu'aux risques de danger, pour la santé et la sécurité des salarié-e-s, s'ajoute les pressions exercées sur les sous-traitants pour ne pas déclarer certains accidents du travail.

Un gouvernement au service des entreprises au mépris de la santé des salarié-e-s.

Si les donneurs d'ordre ont une responsabilité majeure dans ces accidents, nous devons également rappeler la politique gouvernementale catastrophique pour la santé et la sécurité des salarié-e-s.

On peut ainsi citer :

- La disparition des CHSCT à la suite des ordonnances Macron de 2017 qui a causé une perte de capacité d'actions pour les syndicats, en particulier dans les sites Seveso Seuil haut comme ST Crolles, ayant également perdu les moyens supplémentaires associés aux CHSCT de ces sites.
- La casse de l'inspection du travail dont les effectifs dédiés aux contrôles ont baissé de 20% entre 2011 et 2021. De plus, sur les contrôles effectués, les inspecteurs et inspectrices constatent un faible taux de poursuites judiciaires par le parquet.

Cette casse des protections des travailleurs et travailleuses a des conséquences dramatiques au quotidien.

Malheureusement, c'est bien toute la politique gouvernementale qui vise à renforcer cette situation : rappelons ainsi que le report d'âge légal de départ à la retraite à 64 ans entraînerait également des conséquences sur les chantiers avec la présence de salarié-e-s trop âgés pour les tâches qu'ils doivent effectuer.

Cette politique c'est bien une politique d'exploitation au service du patronat, une politique validée par le MEDEF dont STMicroelectronics est adhérente.

Mêmes causes, mêmes conséquences.

Avec près de 6 milliards d'euros de budget et de multiples sous-traitants, l'agrandissement de ST Crolles figure parmi les principaux chantiers actuels d'ampleur nationale.

À plusieurs centaines de kilomètres de là, et au premier rang de ces grands chantiers nationaux, ce tient aujourd'hui celui de la construction du Grand Paris Express. Surnommé le chantier du siècle, il compte de son côté 100 milliards d'euros de budget, 200km de lignes de métro, et... 5 ouvriers décédés et au moins 18 autres gravement blessés, dans des accidents du travail, au cours des deux dernières années ! Là aussi, JO 2024 oblige, les délais sont serrés...

Sur tous les chantiers, les cadences élevées n'entraînent pas les mêmes conséquences pour tous. Pour certains une forte rentabilité.

Pour d'autres, de la fatigue, de la pression, des accidents, des séquelles graves, ... et parfois des morts.

Les cadences infernales doivent cesser ! L'omerta doit cesser !

Les syndicats de STMicroelectronics doivent avoir accès à les toutes informations liées à la santé et la sécurité des sous-traitants travaillant sur le site de ST Crolles et sur le chantier !

Crolles, le 27 avril 2023

Contact CGT ST Crolles : David MAJEWSKI 06 88 08 26 58